

**INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

**TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**Objet : Très Haut Débit, Stratégie et gouvernance (compléments)**

RAPPORT DU PRESIDENT

La Commune de Paron, dont la couverture était prévue en FTTH dans le programme départemental, a démontré son engagement au travers de la déclaration de son programme à l'ARCEP, de réaliser de la montée en débit sur son territoire. L'impact de cette évolution nécessite d'ajuster la stratégie du projet départemental comme suit :

**Pour la montée en débit :**

Le programme présenté dans le rapport initial n'est pas modifié. Il faut cependant préciser que l'équilibre territorial proposé concerne les territoires non couverts dans les cinq années qui viennent par le FTTH.

**Pour le FTTH :**

1) Le programme évolue suite à l'intention de la ville de Paron de réaliser de la montée en Débit en fonds propres sur son territoire.

**Ainsi**, sur la plaque nord du département, les prises prévues sur la commune de Paron doivent être retirées du programme.

Le volume de prises FTTH prévu sur le territoire de l'EPCI de Sens est diminué de 2 507 pour un investissement de 1,5 M € H.T. Tous les moyens seront explorés pour minimiser l'impact, modeste, en dehors du territoire de Paron.

À retirer :	<b>Paron</b>
Nombre de prises	2 507
Investissement H.T.	1 513 877
Plan France Très Haut Débit	278 026

2) Bilan FTTH

Le bilan FTTH est le suivant :

<b>EPCI</b>	<b>Nombre de prises</b>	<b>MONTANT H.T</b>
Migennois	8 303	5 510 128
Florentinois	3 813	2 763 527

Seignelois	4 208	4 976 140
Senonais	6 643	6 727 295
Yonne Nord	2 249	1 576 471
Total :	25 216	21 553 561

La part Plan France Très Haut Débit attendue est de 6 238 091 €.

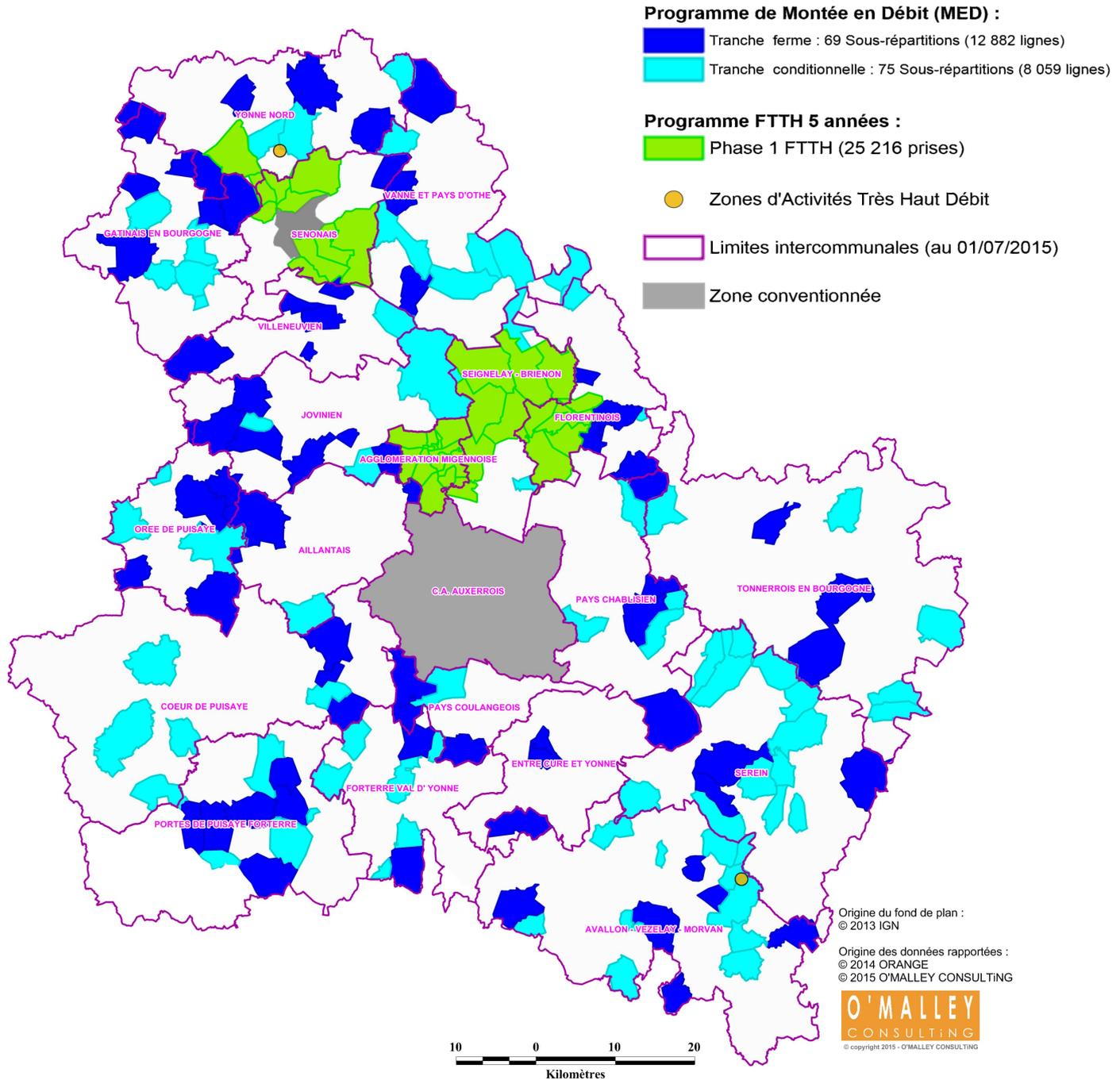
***Le plan de Financement global évolue ainsi comme suit (Hors Tranche Conditionnelle) :***

TOTAL HT	État	Département	EPCI	Région-Europe
40,1 M€	13,6 M€	10,5 M€	4,8 M€	11,2 M€
100%	34 %	26 %	12 %	28 %

*(y compris l'appel à projet et l'aide Satellites)*

Ce plan de financement n'intègre pas les investissements réalisés (sous maîtrise d'ouvrage Départementale) par la Communauté de l'Auxerrois (déploiement FTTH sur Lindry et Champs-sur-Yonne) et les investissements des EPCI (Montée en Débit Tranche conditionnelle) pour lesquels le Département n'investit pas mais porte les projets auprès de l'État pour la demande de subvention Plan France Très Haut Débit.

La carte ci-dessous illustre le programme sur 5 ans après ajustement.



*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*

**PROJET DE DELIBERATION**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DÉCIDE:**

D'approuver le programme évolué proposé en retirant le programme FTTH sur la commune de Paron.